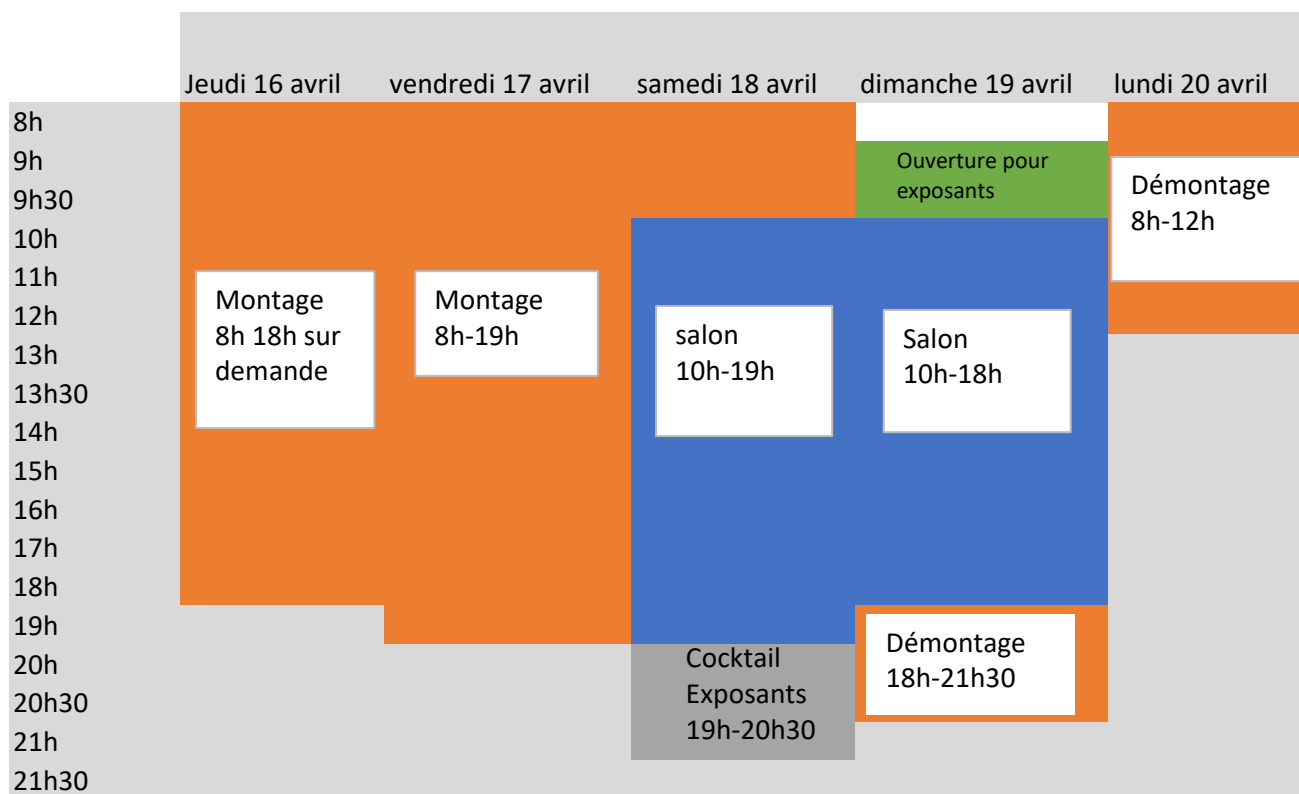




	Pas acces au salon
	Acces exposant montage et démontage
	site ouverts au public et aux exposants sans voiture
	Cocktail exposants
	ouverture de la halle à 9h pour les exposants

Suite au décret n 2025-582 du 27 juin 2025, l'interdiction de fumer rentre en vigueur dans les espaces publics même en extérieur .

Nous allons prévoir un espace fumeur , sachant qu'il doit être dans un rayon de 10m aux abords des lycées, salles ..
 Nous vous demandons de bien vouloir respecter cet espace. Une signalétique sera mise en place

